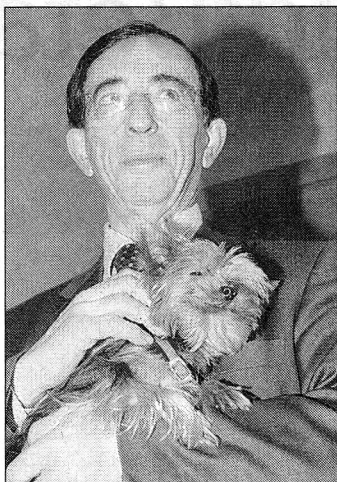


## JUSTICE

# Charles Debbasch a été interpellé à Bruxelles

**L'ex-doyen de la faculté** d'Aix-en-Provence, Charles Debbasch, 69 ans, a été interpellé, mercredi, à l'aéroport de Bruxelles, alors qu'il s'appêtait à prendre un vol pour le Maroc. Son nom figure sur la liste des personnes recherchées depuis que la cour d'appel d'Aix-en-Provence l'a condamné, en mai 2005, pour des détournements commis au préjudice de la fondation Vasarély. Le juriste s'était vu infliger deux ans de prison dont un avec sursis et mise à l'épreuve, une amende de 150 000 € et une privation, durant cinq ans, des droits civils. Craignant qu'il ne "*cherche à échapper, par tous les moyens, à l'exécution des peines prononcées*", les juges avaient décerné un mandat d'arrêt.

Les autorités belges ont présenté Charles Debbasch à un juge d'instruction de Bruxelles. Selon le parquet du procureur du roi, il a été placé sous contrôle judiciaire. Son passeport a été confisqué. Charles Debbasch est "réfugié", depuis de nombreuses années, au Togo où, conseiller de la Présidence de la République, on lui prête d'avoir fomenté un "coup



► Charles Debbasch doit encore purger plusieurs mois de prison. / PHOTO ARCHIVES L.P.

d'État constitutionnel", permettant de faire succéder l'actuel président Faure Gnassingbé à son père, le général Eyadéma, décédé en 2005. Le parquet général d'Aix-en-Provence dément que Charles Debbasch se soit rendu, le 15 mai, à la convocation d'un juge d'instruction de Nanterre, en tant que partie civile. C'est ce qu'affirme son défenseur Pierre Haïk, ironisant ainsi sur l'empressement mis par la France à mettre la main sur ce fugitif. ■